



## AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR :

- **LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 601 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE C-02**

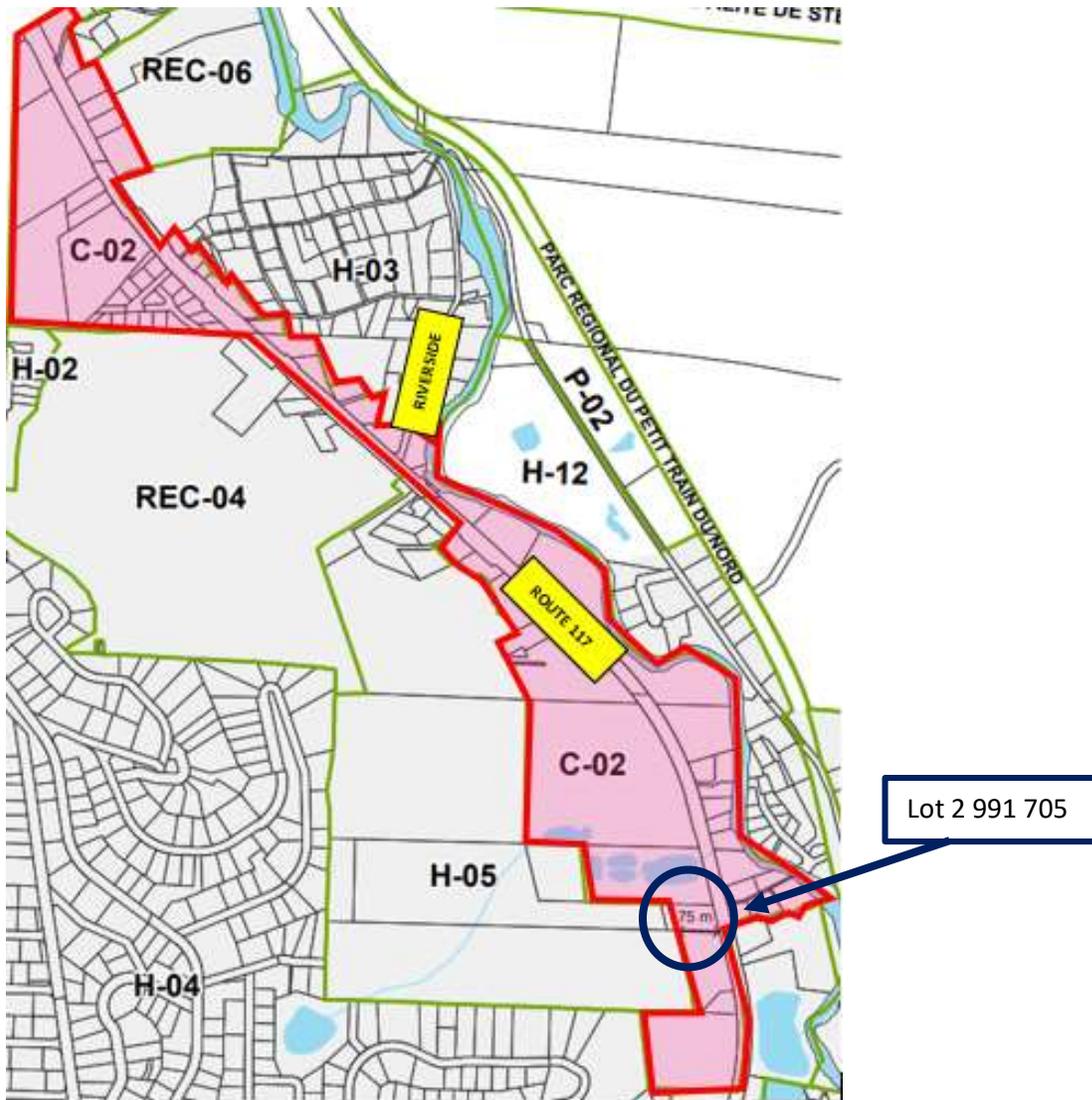
Le projet de règlement donne suite à une demande de modification réglementaire reçue de la part du propriétaire du lot 2 991 705 situé sur la route 117, lequel est sis en partie dans la zone C-02 et en partie dans la zone H-05. La modification réglementaire vise à :

- Changer légèrement une limite de la zone C-02 pour que le lot 2 991 705 soit entièrement dans la zone C-02 et ;
- Corriger la grille des dispositions de cette même zone.

Cet avis public est donné en vertu de l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2023, a adopté le premier projet de Règlement 601-41.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **23 janvier 2024, à 18 h 30**, à la salle Athanase-David (église), au 2490, rue de l'Église à Val-David.
3. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou toute autre personne qu'elle désignera expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Le premier projet de Règlement 601-41 contient des dispositions qui s'appliquent particulièrement à la zone C-02, laquelle est illustrée ci-après :



5. Le premier projet de Règlement 601-41 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
6. Le premier projet de Règlement 601-41 peut être consulté sur le site web de la Municipalité à l'adresse <https://www.valdavid.com/publications/> dans la section *Règlements d'urbanisme*. Des copies sont également disponibles à la mairie aux heures normales de bureau, au 2579, rue de l'Église.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 19 décembre 2023

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint